



**Investissement
Socialement
Responsable :
l'heure du tri**

Septembre 2010

Contact

Yann Louvel
Réfèrent sur la campagne
Responsabilité des acteurs financiers
Tél : +33 1 48 51 18 92
yann.louvel@amisdelaterre.org

Par Soisic Rivoalan et Yann Louvel,
Les Amis de la Terre France



Table des matières

Table des matières	2
Remerciements	3
I. CADRE DE L'ETUDE	4
A. L'insoutenable légèreté de la finance	4
B. Définir l'investissement socialement responsable	5
1. Qu'est-ce que l'ISR ?	5
2. Un univers hétérogène	5
3. Une absence de régulation	6
C. Notre démarche	6
1. Objectifs de l'étude	6
2. Méthodologie et périmètre de l'étude	6
Encadré 1 : Le label ISR de Novethic	7
II. EVALUATION DE LA COMPOSITION DES FONDS ISR : UNE IRRESPONSABILITE ACCABLANTE	7
A. Les entreprises controversées choisies	7
1. Le mode de sélection	7
2. La sélection finale	8
B. Les résultats de l'analyse	8
1. Une omniprésence de la controverse	8
2. Une majorité de fonds controversés	8
C. Le cas des fonds obligataires et thématiques	10
Encadré 2 : Les fonds dédiés aux obligations d'Etats et de banques multilatérales de développement peuvent-ils être ISR ?	10
III. EVALUATION DES PROCESSUS DE SELECTION : DES DEFAILLANCES CHRONIQUES ET REDHIBITOIRES	11
A. Les fonds indiciels best in class: révélateurs des défaillances	11
1. "Best in class" : démarche de progrès... ..	11
2. ... ou révélateur de défaillances ?	11
Encadré 3 : La Responsabilité sociale et environnementale des entreprises : un vaste chantier	12
B. Des pratiques d'exclusion limitées	12
1. La domination des exclusions normatives et "historiques"	12
2. Des exclusions sectorielles absolument nécessaires	12
C. Les biais de la notation extra-financière	13
1. Des méthodes d'analyse contestables et biaisées	13
Encadré 4 : BP, la défaillance de la notation extra-financière illustrée	13
2. La mauvaise qualité de l'information extra-financière	13
3. Les indices éthiques des ANEF	14
Encadré 5 : La (fausse) question de la sur-performance financière de l'investissement responsable	14
IV. RECOMMANDATIONS MINIMALES AUX PARTIES PRENANTES ET AUX ACTEURS DE L'ISR	15
A. Recommandations aux pouvoirs publics	15
B. Recommandations aux gestionnaires d'actifs	15
C. Recommandations aux analystes extra-financiers	15
D. Recommandations aux investisseurs et épargnants	15
Pratiques élémentaires françaises et internationales	16
Conclusion	17
Bibliographie	18
Liste des annexes	20

Remerciements

Les Amis de la Terre remercient l'ensemble des personnes sans lesquelles la réalisation de ce rapport n'aurait pas été possible, et notamment :

Mme Micheline Bourny-Thaumiaux, M. Antoine Sorange et M. Cédric Laverie, Ideam - Amundi
M. Hervé Guez, Natixis AM
M. Valéry Lucas-Leclin, anciennement SG CIB
M. Stéphane Voisin, CA Asset Management Chevreux
M. Jean-François Descaves, La Financière de Champlain

Mme Maud Fouilloux, Ethifinance
Mme Estelle Mironesco, Vigeo
M. Dominique Blanc et M. Samer Hobeika, Novethic
M. Frédéric Fourier, Finansol
MM. Robin Edme et Grégoire Cousté, FIR

Et Mmes Anne Bringault, Caroline Prak, Cyrielle Den Hartigh, Anne-Sophie Simpère, Aurélie Schild, Rahdia Berdaoui et MM. Benjamin Sourice, Sylvain Angerand, Aloys Ligault, les Amis de la Terre.

I. CADRE DE L'ETUDE

Les Amis de la Terre mènent une campagne sur les institutions financières publiques depuis 1996 (Banque Mondiale, Banque Européenne d'Investissement, Coface). En 2005, la campagne s'est élargie aux acteurs financiers privés. Les politiques climatiques et énergétiques des banques et assurances françaises ont été passées au crible avec la publication en 2007 du rapport *Banques françaises, banques fossiles ?*¹, et en 2008 du rapport *Assurances françaises : changements climatiques garantis ?*². La présente étude poursuit ce travail d'analyse des activités de la finance privée en étudiant spécifiquement une branche du métier de la finance : la gestion d'actifs. Et plus précisément un nouveau phénomène financier : l'investissement socialement responsable (ISR).

A. L'insoutenable légèreté de la finance

En 2008 s'est déclenchée une crise financière sans précédent suite à la crise des subprimes, ces crédits hypothécaires contractés par des millions de foyers américains insolvable durant les années 2000. L'irresponsabilité des institutions financières a alors été dénoncée de toutes parts³. Depuis une vingtaine d'années, les marchés financiers sont marqués par une dérégulation inédite, laissant libre court à une complexification des produits et une exigence de rentabilité toujours plus grande. Ces deux éléments ont dessiné l'insoutenabilité du fonctionnement de la finance et de l'économie mondiale :

- Une grande opacité et complexité s'est installée au cœur des marchés financiers à travers le développement des marchés dérivés. Une sphère marchande inédite a été créée, au sein de laquelle s'échangent des produits financiers détachés des activités de production, de commercialisation ou de consommation. Par exemple, en 2007, la valeur des dérivés de gré à gré s'élevait à environ 596 000 milliards de dollars, ce qui représentait plus de 10 fois le PIB mondial. Ces marchés de dérivés ont augmenté les risques systémiques.
- Par ailleurs, nous assistons à une quête effrénée de profits à court-terme. Les investisseurs recherchent des rendements toujours plus élevés à très court-terme. Cette quête a pour conséquence une absence de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux de toute activité. Au contraire, elle amène à un affaissement des standards en la matière. Les visions de long-terme, voire même de moyen-terme, sont occultées par la recherche de "création de valeur" immédiate.

Les acteurs de la finance ont oublié le rapport originel existant entre leur métier et l'économie réelle. Les activités financières ont pourtant un impact très réel sur l'économie. Aujourd'hui, les risques sont à la mesure de la taille de ces marchés financiers et les dérives sont susceptibles de créer des crises majeures, comme celle que nous connaissons, mais aussi un risque systémique. Tout investissement suppose pourtant une vision de l'avenir. Le financement de l'économie doit être aiguillé tel qu'il permette le développement d'un modèle économique soutenable écologiquement et socialement. Ce court-termisme économique ne permet pas, par exemple, le financement des transitions énergétiques pourtant absolument nécessaire.

La recherche du rendement financier à court terme, ne prenant aucunement en compte les impacts sociaux et environnementaux, ne peut être la norme déterminant les comportements d'investissement car elle est totalement incompatible avec la construction de sociétés soutenables. Dans ce contexte, l'investissement socialement responsable (ISR) est désigné comme un moyen de se réappropriier et de réorienter l'économie, de façon à ce qu'elle soit moins nocive. **Mais l'investissement socialement responsable permet-il vraiment de relever ce défi ?**

¹ *Banques françaises, banques fossiles ?*, Les Amis de la Terre, Mars 2007

² *Assurances françaises : changements climatiques garantis ?*, Les Amis de la Terre, Décembre 2008

³ *Déclaration d'El Escorial sur les banques et la crise financière*, BankTrack & Les Amis de la Terre, Novembre 2008

B. Définir l'investissement socialement responsable

1. Qu'est-ce que l'ISR ?

Novethic⁴ définit ainsi l'ISR : « L'investissement socialement responsable rassemble toutes les démarches d'intégration de critères extra-financiers aux divers modes de gestion financière ». Les gestionnaires d'actifs pratiquant un investissement dit socialement responsable prennent en compte - en plus des critères purement financiers - des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance⁵ dans la sélection des actifs financiers et/ou dans la gestion de ces actifs. Le critère de rentabilité est doublé du critère dit de "responsabilité".

En 2009, en France, les fonds ISR représentent 50,7 milliards d'euros⁶. Ce chiffre est en constante hausse : entre 2008 et 2009, le volume des encours ISR a augmenté de 70%, représentant ainsi 1,9% des actifs sous gestion en France. Au delà même des fonds dits socialement responsables, notons par ailleurs que la tendance actuelle est à l'"ISRisation" des fonds classiques, c'est-à-dire à la prise en compte de certains critères extra-financiers dans le choix des actifs en portefeuille.

2. Un univers hétérogène

Voilà pour la théorie et les chiffres. Mais la réalité de l'ISR est plus complexe qu'elle n'y paraît, tant ce sigle englobe des pratiques hétérogènes. Quatre types de fonds peuvent être distingués :

- **Les fonds "best in class"** : la construction de ces fonds consiste à sélectionner les "meilleurs élèves" de chaque secteur (en fait les moins mauvais). Cette approche permet la diversification sectorielle du portefeuille et donc, a priori, la dilution du risque financier. Elle représente la majorité de l'ISR français.
- **Les fonds d'exclusion** : pour des raisons religieuses ou éthiques, sont exclus des actifs de certains secteurs comme l'armement et le tabac (exclusion sectorielle) et/ou des actifs correspondant à des entreprises qui ne respectent pas des traités internationaux (exclusion normative).
- **Les fonds thématiques** : ces fonds regroupent les entreprises actives dans un domaine donné, comme les énergies renouvelables, l'épuration des eaux ou la santé. **Les fonds d'engagement** : les gestionnaires de portefeuilles s'engagent à utiliser leurs pouvoirs d'actionnaires pour faire pression sur les entreprises afin que celles-ci améliorent leurs pratiques sociales, environnementales et de gouvernance.

Par ailleurs, des actifs très divers se retrouvent au sein de ces différents types de fonds. Les fonds ISR peuvent être investis sur le marché actions, le marché obligataire et/ou le marché monétaire. Le monde de l'ISR est d'autant plus hétérogène que les méthodes d'analyse et les filtres extra-financiers appliqués aux actifs à sélectionner sont plus ou moins stricts selon les gestionnaires des fonds.



Source : Novethic, 2010

⁴ Novethic, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, est un centre de recherche sur la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises (RSE) et l'Investissement Socialement Responsable (ISR), ainsi qu'un média expert sur le développement durable

⁵ Les critères extra-financiers (environnement, social, gouvernance) sont communément appelés *Critères ESG*

⁶ Les chiffres 2009 du marché français de l'ISR, Novethic, 2010

3. Une absence de régulation

L'univers de l'investissement socialement responsable n'est pas homogène, il est au contraire traversé par une diversité notable. Cela est dû au fait que l'ISR s'est développé de façon désordonnée, selon les initiatives de chaque gestionnaire d'actifs. Il n'en existe aucune définition légale, ni même harmonisée. Le seul texte amenant un semblant d'autorégulation est le Code de Transparence proposé par l'Association Française de Gestion financière (AFG) et le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) en 2005 (et réactualisé en 2009). Ce code applicable pour les fonds ISR ouverts au public n'a de caractère obligatoire que pour les membres de l'AFG. Il amène auprès des gestionnaires d'actifs une exigence minimale de transparence et d'information, mais ne régule pas l'appellation "ISR".

Cette hétérogénéité des pratiques et l'absence de régulation a pour conséquence une certaine opacité et le fait que les citoyens - épargnants et les investisseurs ne peuvent pas décider d'effectuer leurs placements en fonction de l'impact réel de leur investissement. De leur côté, les gestionnaires d'actifs peuvent voir dans le sigle ISR une façon d'améliorer leur image, sans modifier radicalement leurs pratiques.

C. Notre démarche

1. Objectifs de l'étude

L'étude présente a trois objectifs :

- évaluer le degré réel de responsabilité des fonds ISR français.
- répertorier les pratiques que nous considérons comme élémentaires pour l'investissement socialement responsable.
- faire des recommandations en matière d'investissement aux gestionnaires d'actifs, aux citoyens et aux parties prenantes.

2. Méthodologie et périmètre de l'étude

L'analyse de l'adéquation entre la réalité de la pratique et les revendications de responsabilité des fonds ISR a été réalisée en plusieurs temps :

1. Dans un premier temps, une analyse quantitative a été menée. La composition des portefeuilles d'OPCVM ISR a été analysée. Pour cela, l'intégralité de la composition de chaque fonds ISR a d'abord été compilée. Notons que l'extraction a été faite au cours du mois d'avril 2010. Ainsi, selon la fréquence d'actualisation des sociétés de gestion, elle concernait la composition du fonds à la date du mois de septembre 2009 jusqu'à la date du mois d'avril 2010. Par la suite, 15 entreprises ayant des pratiques sociales et/ou environnementales irresponsables ont été identifiées (cf. infra). Enfin, un traitement statistique a permis d'identifier les fréquences d'apparition des actifs controversés au sein des fonds ISR ainsi que les OPCVM les moins responsables d'après cette analyse.

Les fonds analysés sont les fonds labellisés par Novethic en 2009 (cf. encadré). Ce périmètre a été choisi car le label Novethic cible les fonds destinés au moins en partie aux particuliers et non les fonds exclusivement dédiés aux investisseurs institutionnels. De plus, la labellisation assurent que les gestionnaires d'actifs garantissent la transparence de leurs fonds d'investissement responsable. Elle assure notamment le libre accès à la composition intégrale des portefeuilles afin de permettre aux investisseurs de choisir en conséquence. Ce périmètre d'étude a été retenu car la transparence est le critère de base d'un produit responsable. La certification de Novethic permet d'éliminer les OPCVM faisant preuve d'opacité, et amorce donc un premier tri. Le critère de responsabilité sociale ne peut être revendiqué pour des fonds dont le gestionnaire ne communique pas au public le contenu. Notons que nous avons parfois fait face à des difficultés pour accéder à la composition de l'intégralité de certains portefeuilles pourtant labellisés.

2. Dans un second temps, les processus d'analyse extra-financière des actifs ont été étudiés, selon une approche qualitative. Pour cela, des entretiens ont été menés auprès des principaux acteurs de l'ISR en France, puis les pratiques existantes de notation ESG ont été analysées (agences de notation principalement concernées : Vigeo et Ethifinance).

Encadré n°1

Le label ISR de Novethic

Chaque année, Novethic décerne un label ISR aux fonds disponibles aux particuliers et qui remplissent certaines conditions. Les fonds doivent respecter des critères de transparence : transparence du processus de sélection, reporting extra-financier régulier et publication de l'intégralité du portefeuille. Aussi, 90% du portefeuille doit faire l'objet d'une analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance. En 2009, 92 fonds et 25 gestionnaires d'actifs ont reçu la labellisation de Novethic. Ce label garantit un effort en matière de transparence ainsi que l'existence d'une analyse extra-financière des actifs, **mais il ne garantit pas la qualité de cette analyse extra-financière et donc l'exigence de responsabilité du fonds.**

II. EVALUATION DE LA COMPOSITION DES FONDS ISR : UNE IRRESPONSABILITE ACCABLANTE

L'exigence minimale de transparence ayant été certifiée, nous avons choisi d'analyser les 89 fonds labellisés ISR par Novethic en 2009 (92 fonds initialement, avant que 3 fonds de Dexia ne soient fusionnés avec des fonds existants). Afin d'évaluer leurs degrés de "responsabilité", nous avons sélectionné 15 entreprises ayant eu des comportements socialement irresponsables dans une période récente, puis nous avons analysé les portefeuilles d'actifs des 89 fonds afin de déterminer à quelles fréquences apparaissaient ces actifs dans ces fonds dits "socialement responsables".

A. Les entreprises controversées choisies

1. Le mode de sélection

Plusieurs critères ont déterminé le choix des 15 firmes :

- Echantillon représentatif des secteurs d'activités présents au sein des fonds indiciels classiques et ISR ;
- Entreprises ayant un capital supérieur à 1 milliard d'euros (*large caps*) ;
- Entreprises impliquées dans des controverses récentes (entre 2008 et 2010) ;
- Controverses soulevées par des ONG reconnues et repris par les médias et/ou par les pouvoirs publics.

Notre sélection pose le problème plus général de la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises et des pratiques des multinationales (cf. encadré page 8). Les scandales touchant chacune des quinze entreprises sont symptomatiques du modèle de développement des entreprises multinationales. Notre choix final illustre ces dérives.

2. La sélection finale

Sur le tableau situé en page 7, sont détaillées les controverses dans lesquelles sont impliquées les quinze entreprises multinationales sélectionnées. Nous retrouvons ainsi trois entreprises financières : AXA, BNP Paribas et Deutsche Bank. Toutes trois sont impliquées dans le financement de projets et/ou la détention d'actions d'entreprises controversées. Cinq énergéticiens ont également été retenus. Total, BP et Royal Dutch Shell, sociétés pétrolières multinationales, sont notamment responsables de dégradations environnementales majeures. Quant à Areva et GDF Suez, deux fleurons de l'industrie française, le mépris des populations locales des pays dans lesquels ils interviennent est avéré. Les sept entreprises restantes mènent indifféremment des politiques managériales et sociales inhumaines (France Télécom), participent à des projets industriels scandaleux (Andritz, Rio Tinto) ou commercialisent des produits menaçant la biodiversité et la souveraineté alimentaire (Bayer).

B. Les résultats de l'analyse

1. Une omniprésence de la controverse

Présence des entreprises sélectionnées (parmi les 89 fonds ISR)					
GDF Suez	56	Royal Dutch Shell	25	Total	15
BNP Paribas	49	Novartis	23	Deutsche Bank	14
AXA	43	BMW	18	Rio Tinto	14
Bayer	32	Nestlé	18	Andritz	11
France Télécom	26	BP	16	Areva	7

Chaque entreprise de notre sélection apparaît entre 7 et 56 fois parmi les 89 fonds ISR analysés. L'exemple de BNP Paribas illustre l'omniprésence des firmes multinationales socialement irresponsables au sein des produits ISR. En effet, il est reproché au premier groupe bancaire français et troisième plus grosse capitalisation boursière du CAC 40 (près de 60 milliards d'euros) son implication dans des projets controversés (projet pétrolier et gazier de Sakhaline II en Russie, projet de centrale nucléaire de Belene en Bulgarie, expansion du barrage de Theun-Hinboun au Laos, etc.) ainsi que des détentions ou des émissions d'actions ou d'obligations d'entreprises controversées (producteurs de bombes à sous-munitions, acteurs de l'industrie nucléaire ou des sables bitumineux canadiens, etc.). Pourtant, BNP Paribas apparaît dans les portefeuilles de 49 fonds ISR, alors même que seuls 65 fonds sont susceptibles de recevoir la banque parmi leurs actifs (fonds dont l'univers d'investissement initial inclut potentiellement l'entreprise). Parmi les 36 fonds "best in class", BNP Paribas apparaît à 31 reprises.

2. Une majorité de fonds controversés

Parmi les 89 fonds, 71 fonds comptent dans leurs portefeuilles au moins une des 15 entreprises controversées retenues. Les 18 fonds restants sont des fonds thématiques ou obligataires et/ou des fonds dont l'univers d'investissement n'est pas représenté dans notre sélection (exemple : zone Pacifique, zone pays émergents). En revanche, tous les fonds "best in class" dont les univers d'investissement sont la zone Europe ou le monde ont parmi leurs actifs au moins une des entreprises.

Parmi l'ensemble des fonds analysés, dix fonds se distinguent particulièrement par la densité de présence de firmes multinationales controversées. Ainsi, ces fonds comportent dans leurs portefeuilles des actifs d'au moins 10 des 15 entreprises sélectionnées. Ces fonds sont les suivants :

- UFG Sarasin Actions Europe (UFG Sarasin AM) : 12 / 15
- BNP Paribas Etheis (BNP Paribas Investment) : 10 / 15
- Parvest Europe Sustainable Development (BNP Paribas Investment) : 10 / 15
- Dexia Fund Sustainable Equities Europe (Dexia AM) : 11 / 15
- Dexia Sustainable Europe (Dexia AM) : 10 / 15
- Dexia Sustainable European Balanced High (Dexia AM) : 10 / 15
- Dexia Sustainable European Balanced Low (Dexia AM) : 10 / 15
- Dexia Sustainable Balanced medium (Dexia AM) : 10 / 15
- Natixis Impact Europe Equities Fund (Natixis AM) : 12 / 15
- SG Actions Europe ISR (Société Générale Gestion) : 10 / 15

ENTREPRISES	CONTROVERSES
FINANCE	
AXA	- Pratiques d'investissements irresponsables : détections d'actions d'entreprises controversées dans différents secteurs : Wilmar (agrocarburants), Suncor Energy (sables bitumineux canadiens), Textron (bombes à sous munitions), etc.
BNP Paribas	- Financement de projets controversés : centrale nucléaire de Belene (Bulgarie), projet pétrolier et gazier de Sakhaline II (Russie), expansion du barrage de Theun Hinboun (Laos), etc. - Pratiques d'investissements irresponsables : détections ou émissions d'actions ou d'obligations d'entreprises controversées : Suncor Energy (sables bitumineux canadiens), Wal-Mart (violation du droit syndical), Textron (bombes à sous-munitions), Total (présence en Birmanie), etc.
Deutsche Bank	- Détection d'actions d'entreprises controversées : Wilmar (agrocarburants), Suncor Energy (sables bitumineux canadiens), Textron (bombes à sous munitions), Vedanta Resources (violation des droits humains), Total (présence en Birmanie), Wal-Mart (violation du droit syndical), etc.
SANTE	
Novartis	- Opposition au libre accès aux brevets pour des médicaments vitaux en Inde. - Participation à hauteur de 33,3% au capital de Roche, entreprise impliquée dans des essais cliniques controversés en Chine (organes transplantés provenant de condamnés à mort). - Reconnue coupable de discrimination envers les femmes aux Etats-Unis.
Bayer	- Opposition au libre accès aux brevets pour des médicaments vitaux en Inde. - Reconnue responsable de la contamination de stocks américains de riz conventionnels par le riz génétiquement modifié de la firme en raison d'essais en plein champ. - Commercialisation d'insecticides soupçonnés d'être responsables de la mortalité élevée des abeilles.
ENERGIE	
Total	- Présence dans un projet gazier au sud de la Birmanie : violations systématiques des droits de l'Homme par l'armée birmane dans le cadre de la protection des infrastructures et soutien financier au régime birman. - Exploitation des sables bitumineux en Alberta (Canada): déforestation, pollutions des sols et des eaux, fortes émissions de gaz à effet de serre. - Torchage du gaz au Nigeria: fortes émissions de GES, conséquences sanitaires, sociales et environnementales désastreuses. - Exploitation du gisement pétrolier de Kashagan (Kazakhstan) : risques énormes de dommages sanitaires et environnementaux.
BP	- Négligences majeures en matière de sécurité des infrastructures : fuites graves de pétrole d'un oléoduc en Alaska et marée noire inédite dans le Golfe du Mexique après l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon. - Exploitation des sables bitumineux au Canada.
Royal Dutch Shell	- Responsable d'une marée noire permanente dans le delta du Niger : destruction des écosystèmes au mépris des populations locales. - Un tiers des ressources pétrolières du groupe proviennent des sables bitumineux nord-américains : conséquences humaines et environnementales (déforestation, pollutions des sols et des ressources aquatiques). - Implication dans le projet pétrolier et gazier Sakhaline II : risque élevé de marée noire, menace d'espèces protégées en voie d'extinction (baleines grises occidentales).
GDF Suez	- Participation active de GDF Suez à la construction du barrage Jirau sur le Rio Madeira : déplacement de force de milliers de personnes, défrichement de larges surfaces forestières, risque d'empoisonnement du fleuve au mercure et risque de recrudescence de la malaria, disparition inévitable d'espèces de poissons. Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, GDF Suez viole le droit du travail brésilien et les standards internationaux (dont la Convention 169 de l'OIT).
Areva	- Exploitation de mines d'uranium au Niger au mépris de la santé des travailleurs et du respect de l'environnement du lieu d'extraction : contamination des sols et des eaux et développement de maladies chez les mineurs. - Exportation de déchets radioactifs en Russie, sans vérification des conditions de stockage à l'arrivée. - Pollution des eaux et rejets de déchets radioactifs en juillet 2008 sur le site du Tricastin (site géré par la Socatri).
AGRO - ALIMENTAIRE	
Nestlé	- Déforestation en Indonésie : Sinar Mas, l'un des fournisseurs de Nestlé jusqu'en mars 2010, produit industriellement de l'huile de palme et est en partie responsable de la déforestation en Indonésie. - Biopiraterie en Afrique du Sud : mise en cause pour être contrevenu tant à la Convention sur la diversité biologique qu'à la législation sud-africaine (non-respect de l'obligation d'un consentement préalable éclairé et d'un partage des avantages lorsque les ressources génétiques de pays en développement sont exploitées).
AUTOMOBILE	
BMW	- Lobbying agressif et entrave à la réglementation climatique. - Type de production automobile fortement émettrice de CO ₂ .
TECHNOLOGIE	
Andritz	- Implication dans les projets hydroélectriques géants du Rio Madeira et de Belo Monte en Amazonie : déforestation, déplacement de milliers de personnes, destruction d'habitats naturels, etc. - Participation à la construction du barrage d'Illisu en Turquie : déplacement d'au moins 55 000 personnes, destruction d'habitats naturels, inondations de cités millénaires, risques politiques régionaux. - Construction de la plus grande usine de pâte à papier (<i>Bell Bay Pulp Mill</i>) en Tasmanie : destruction de 200 000 hectares de forêt primaire, menace d'espèces en voie de disparition, risques de rejets hautement toxiques.
SECTEUR MINIER	
Rio Tinto	- Participation à l'exploitation de la mine de Grasberg (Indonésie) : contamination des eaux superficielles et souterraines. - Exploitation de la mine d'or PT Kilian en Indonésie (Kalimantan) : violences vis-à-vis des populations locales et pollutions des ressources aquatiques. NB: en juin 2008, la compagnie minière a été exclue par le Ministère des Finances du fonds souverain norvégien. pour cause de "dommages environnementaux sévères".

C. Le cas des fonds obligataires et thématiques

Les fonds ISR sont investis, pour la majorité, dans des actions ou des obligations d'entreprises dont les pratiques sociales et environnementales sont désastreuses. Mais, suite à notre analyse, nous avons dénombré 18 fonds ne comptant pas en leur sein les entreprises controversées sus-citées. Ces fonds ont des caractéristiques excluant de fait ces entreprises. Ce sont :

- Des fonds thématiques
- Les fonds dédiés aux petites et moyennes capitalisations
- Les fonds dédiés aux obligations d'États

Établir un jugement sur les fonds dont les portefeuilles contiennent des obligations émises par des États, des collectivités territoriales et des organismes financiers supranationaux, est plus complexe ; mais ces fonds peuvent difficilement revendiquer être "responsables" (cf. encadré).

Les fonds thématiques et les fonds dédiés aux petites et moyennes capitalisations, nous semblent, *a priori*, plus légitimes à recevoir l'attribut d'"investissement socialement responsable". Les premiers bénéficient théoriquement d'un filtrage sectoriel strict et permettent – normalement – le financement d'activités en accord avec un modèle économique soutenable et équitable (énergies renouvelables, accès à l'eau potable). Les seconds évitent la participation au capital de grandes entreprises multinationales, qui échappent plus aisément aux contraintes légales et sociales, et dont le pouvoir d'influence est plus fort. Malgré tout, considérant l'analyse de ce type de fonds, plusieurs réserves peuvent être énoncées :- Les fonds thématiques présentent le risque de fonds "fourre-tout". La composition des six fonds à thématique environnementale parmi les 89 fonds analysés confirme l'importance de ce risque. Nous avons constaté, dans ces fonds, la présence d'actifs d'entreprises telles que Bouygues, GDF Suez, Michelin, Novartis et Areva. Ces OPCVM se doivent de n'investir dans des entreprises dont l'activité est uniquement centrée sur l'amélioration de l'environnement ("pure players"). Une entreprise dont seule une partie de l'activité est consacrée aux énergies renouvelables, par exemple, n'a pas sa place dans un fonds thématique environnementale car il impossible de tracer l'usage fait du capital et des prêts accordés.- Pour les fonds investissant dans les petites et moyennes capitalisations boursières, le risque de pratiques environnementales et sociales nocives est – a priori – moins élevé. Mais, l'analyse extra-financière des "small" et "mid caps" ne diffère pas de l'analyse des "large caps". Elle ne s'avère pas plus pertinente pour ces fonds, les défauts sont les mêmes puisqu'elle ne permet pas une connaissance réelle des pratiques sociales et environnementales des entreprises.

Encadré n°2

Les fonds dédiés aux obligations d'États et de banques multilatérales de développement peuvent-ils être ISR ?

Les fonds dédiés aux obligations d'États et de banques multilatérales de développement sont en plein essor car ils revêtent un risque financier moindre. Mais ils posent le même problème que pour les actions des multinationales puisque nombre d'institutions publiques sont impliquées dans des projets controversés.

Les obligations émises par les banques multilatérales de développement ne garantissent en rien des investissements responsables : la BEI et la Banque Mondiale sont en effet régulièrement impliquées dans des projets controversés en Afrique et dans le monde⁷⁻⁸.

Les obligations émises par les Etats soutiennent indirectement des politiques publiques dont les conséquences sociales et environnementales sont loin d'être satisfaisantes, y compris dans les démocraties⁹⁻¹⁰.

⁷ Banque Européenne d'Investissement : six ans de financement du pillage minier en Afrique, Les Amis de la Terre, Novembre 2007

⁸ Institutions Financières Internationales et climat : la grande hypocrisie, Les Amis de la Terre, Septembre 2009

⁹ Se reporter, par exemple, à l'évaluation du respect des droits de l'Homme et de l'environnement par les Etats de l'Union Européenne établie par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme : *Les Etats membres de l'UE sous surveillance*, FIDH, Mai 2010

¹⁰ Voir également le *Classement mondial de la liberté de la presse 2009*, Reporters sans Frontières

III. EVALUATION DES PROCESSUS DE SELECTION : DES DEFAILLANCES CHRONIQUES ET REDHIBITOIRES

Tout en analysant la composition des fonds dit "socialement responsables", nous avons tenté de comprendre les mécanismes en jeu dans la sélection des entreprises et des organismes financés par les fonds ISR. Les processus d'analyses extra-financières des actifs sont-ils pertinents ? Les modes de construction des fonds ISR sont-ils efficaces ?

A. Les fonds indiciels best in class: révélateurs des défaillances

Les fonds dits "best in class" représentent la majorité des fonds ISR français. Le monde de la finance hexagonal se différencie ainsi des pratiques anglo-saxonnes plus "pragmatiques" qui privilégient les exclusions sectorielles systématiques. La démarche consiste ainsi à sélectionner les "meilleures" firmes de chaque secteur, selon un univers d'investissement donné.

1. "Best in class" : démarche de progrès...

Les gestionnaires de fonds "best in class" présentent cette démarche comme une "démarche de progrès". En effet, elle doit permettre d'agir sur le comportement social et environnemental des entreprises cotées via deux leviers:

- Elle doit avoir une action en amont grâce à l'analyse des entreprises. Le fait que les firmes se sachent notées sur leurs performances environnementales et sociales est censé être un moteur de changement interne.
- La généralisation de la démarche ISR pourrait être un moyen d'action en aval car elle peut avoir un impact sur le niveau de valorisation des entreprises. La demande diminuant, la convergence de l'offre et de la demande se fait à un prix plus bas.

2. ... ou révélateur de défaillances ?

Après analyse, les compositions des fonds "best in class" nous paraissent révélatrices des défaillances de l'analyse ESG, mais aussi des politiques RSE des entreprises. Les fonds "best in class" montrent l'insuffisance de la démarche ISR, à la vue de plusieurs éléments :

- Le premier objectif de la constitution des fonds "best in class" est de pouvoir rivaliser avec les performances financières d'indices de référence (CAC 40, Euronext 100, MSCI mondial, etc.). Ainsi, l'univers d'investissement initial – avant la sélection des actifs – est le même que pour la constitution des fonds indiciels classiques. Or les indices de référence sont constituées des capitalisations boursières les plus élevées, et donc des multinationales les plus puissantes et ayant souvent une multitude de filiales dans des pays tiers. Les critiques faites de la teneur des fonds "best in class" illustre les reproches pouvant être faits aux politiques sociales et environnementales des entreprises multinationales cotées (cf. encadré RSEE).
- Au delà des travers dus à la volonté d'avoir un *tracking error* le plus faible possible et donc de la présence de multinationales, la composition des fonds "best in class" révèle la défaillance de la notation extra-financière des entreprises.
- Enfin, la composition des fonds "best in class" révèle la timidité des gestionnaires de fonds concernant les exclusions, pourtant nécessaires, de secteurs problématiques.

Encadré n°3

La Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises : un vaste chantier



Les Amis de la Terre mènent campagne afin de faire évoluer la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises. Ils revendiquent avant tout la mise en place d'un encadrement juridique contraignant¹¹ de l'activité des firmes multinationales. Trois points essentiels doivent guider la puissance publique dans cette démarche : la responsabilité maisons-mères/filiales, l'obligation de publier des reportings normalisés (financier et extra-financier), et la transparence de l'ensemble des activités. Cette revendication est née du constat des dérives des entreprises multinationales. En effet, leurs activités ne sont soumises qu'à une exigence minimale de transparence. L'information extra-financière fournie par ces entreprises est insuffisante, et donc de mauvaise qualité. Par ailleurs, les maisons-mères des firmes multinationales ne portent qu'une responsabilité juridique théorique devant la juridiction de la maison-mère si des dégâts sont commis par leurs filiales à l'étranger. Opacité et impunité sont les deux faces de la dérégulation des activités des entreprises multinationales depuis une vingtaine d'années. Ces firmes sont donc mises en cause dans d'innombrables controverses.

B. Des pratiques d'exclusion limitées

1. La domination des exclusions normatives et "historiques"

Dans leur majorité, les gestionnaires de fonds socialement responsables se contentent de faire des exclusions normatives, c'est-à-dire d'exclure de leurs univers d'investissement les entreprises "violant de façon avérée les principaux traités internationaux". Le respect des Conventions d'Ottawa et d'Oslo sur les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions est l'exigence la plus fréquente. Les fonds ISR accordent aussi du crédit aux entreprises ayant signé le *Global Compact* alors même que celui-ci n'a pas de caractère contraignant. Ces exigences sont nécessaires, mais totalement insuffisantes : l'ISR n'a aucune valeur ajoutée s'il contribue uniquement à faire respecter des normes internationales notoirement incomplètes.

Par ailleurs, le plus souvent, les exclusions sectorielles décidées concernent uniquement les secteurs du tabac, de l'alcool, de la pornographie et de l'armement. Ces choix correspondent à la morale d'origine judéo-chrétienne, ce qui s'explique par l'origine de l'investissement responsable : ce type de finance a en effet des racines religieuses. D'autres exclusions sectorielles sont pourtant nécessaires.

2. Des exclusions sectorielles absolument nécessaires

Un véritable ISR impliquerait nécessairement des exclusions des secteurs les plus controversés : armement, pétrole et gaz, secteur minier, barrages, nucléaire, agrocarburants, mono-cultures à grande échelle, OGM, etc. Le secteur pétrolier et gazier ne peut, par exemple, être financé quelle que soit l'entreprise, en raison des dégradations de l'environnement engendrées, des pratiques de corruption, de l'impact en termes de gaz à effet de serre, etc.

Malgré la nécessité d'exclure certains secteurs afin que l'ISR mérite son qualificatif de "responsable", une infime minorité de fonds ISR en France ont une politique exigeante de filtrage sectoriel. Seuls quatre fonds labellisés en 2009 par Novethic vont au-delà du filtrage "classique". La Financière de Champlain fait partie des sociétés de gestion modèles sur ce point : elle exclut de son univers d'investissement les sociétés produisant des armes, du tabac, de l'alcool, des OGM, les industries chimiques, pétrolières et nucléaires et les entreprises pratiquant des

¹¹ Voir le rapport des Amis de la Terre : *Multinationales : un encadrement juridique contraignant s'impose*, Novembre 2009

tests sur les animaux. Elle prend en compte les conséquences économiques et environnementales à long terme de ce type d'activités.

C. Les biais de la notation extra-financière

Les produits ISR s'appuient sur des analyses extra-financières biaisées. Les faiblesses de la notation aboutissent d'ailleurs à des appréciations parfois contraires d'une entreprise par deux agences différentes¹².

1. Des méthodes d'analyse contestables et biaisées

Les agences de notation extra-financière fondent leurs notations sur une analyse déclarative faible, les visites de terrain (siège et filiales) sont exceptionnelles. L'évaluation des critères ESG se fonde essentiellement sur l'étude des documents de communication des firmes (site Internet, rapport annuel, rapport de développement durable). La démarche d'analyse de Vigeo, par exemple, consiste uniquement en une compilation de données publiques, provenant essentiellement de l'entreprise elle-même¹³. L'agence de notation ne mène aucune enquête propre et ne vérifie pas ses informations.

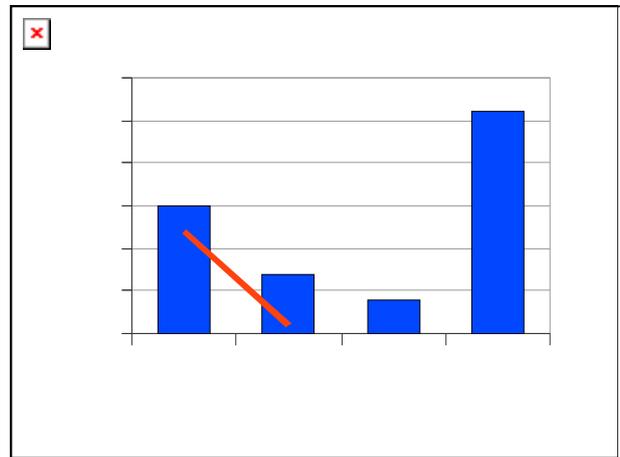
Il faut tout de même noter que certaines agences de notation extra-financière adoptent des méthodes d'analyse différentes. Ethifinance, par exemple, adapte ses méthodes selon les demandes de la société de gestion commanditaire et peut ainsi pousser l'analyse des entreprises pour la Financière de Champlain.

Cette méthode d'analyse à partir des déclarations – majoritaire – crée un biais de notation majeur. Les moyens humains et financiers accordés à la communication et au reporting varient selon la taille de l'entreprise. Contrairement aux structures plus modestes, les grandes capitalisations développent des possibilités significatives en la matière. Or, pour Vigeo notamment, "l'absence d'information est une information" : c'est-à-dire que l'absence de reporting sur un critère conduit l'agence de notation à attribuer une note nulle à l'entreprise. Ainsi, les entreprises communiquant le moins sont moins bien notés, quelles que soient leurs pratiques réelles qui peuvent être, le cas échéant, satisfaisantes, voire excellentes.

Encadré n°4

BP : la défaillance de la notation extra-financière illustrée

Le 20 avril 2010, une plateforme de forage en haute-mer exploitée par BP explose au large du Golfe du Mexique causant une marée noire inédite dont les conséquences environnementales et sociales sont d'ores et déjà désastreuses. Les négligences délibérées de la firme en matière de sécurité sont rapidement dénoncées. Pourtant, avant l'accident, la firme pétrolière bénéficie d'une notation suffisamment favorable pour apparaître dans une partie des fonds ISR. Parmi les quinze fonds "best in class" investis en Europe, douze contiennent des actions de BP. Certains reportings extra-financiers n'hésitent pas alors à noter chez BP "une volonté de réduire son impact environnemental" et l'existence "d'une démarche active en gestion de la Sécurité"¹⁴. Cet exemple illustre bien le fait que les agences de notation ont considéré les déclarations d'intentions, et non les faits.



2. La mauvaise qualité de l'information extra-financière

Les agences de notation extra-financière doivent faire face à une difficulté majeure : le manque de transparence et les lacunes du reporting extra-financier des entreprises. C'est pourquoi un cadre harmonisé de reporting et une information extra-financière vérifiée sont nécessaires. Les entreprises s'opposent à la mise en place d'une telle législation et les agences de notation en sont réduites à composer avec des informations inexistantes ou lacunaires.

¹²

Baue W. (2004), "The Rashomon Effect: Why Do Innovest and Oekom Rate Toyota's Environmental Performance So Differently?", *Sustainability Investment News*, SocialFunds.com, January

¹³ Méthode d'analyse accessible à l'adresse suivante : <http://www.vigeo.com/>

¹⁴ Inventaire des lignes du fonds Saint-Honoré Europe SRI au 31/12/2009, Edmond Rothschild Asset Management

3. Les indices éthiques des ANEF

Des indices éthiques ont été créés à l'initiative d'agences de notation extra-financière. Présenter leur composition conclut notre réflexion sur le manque de pertinence de la notation ESG : en 2009, seule une entreprise du CAC 40 (Alstom) n'apparaissait dans aucun des 5 principaux indices éthiques (ASPI Eurozone, FTSE4GOOD Europe, DJSI Stoxx, DJSI World, ESI)¹⁵. Et, en 2010, l'indice ASPI Eurozone, parmi ses 120 valeurs, contient 34 des 40 entreprises du CAC 40, dont Total, France Télécom et BNP Paribas.

Encadré n°5

La (fausse) question de la sur-performance financière de l'investissement responsable

Depuis quelques années, les débats sur l'ISR sont essentiellement centrés sur la performance financière des fonds : il s'agit de savoir si la prise en compte des critères sociaux et environnementaux offre une plus-value financière. C'est ce qu'on nomme la "matérialité" des critères extra-financiers. Selon les spécialistes de cette question, prouver la matérialité de la prise en compte des critères ESG pourrait inciter les investisseurs traditionnels à se pencher sur la responsabilité environnementale et sociale des entreprises financées, et permettre le développement de l'ISR.

En l'état, la thèse de la matérialité est irrecevable pour deux raisons :

1 – La prise en compte des impacts sociaux et environnementaux permettraient une diminution des risques financiers. Les critères sans matérialité ne comportant aucun risque financier, seraient ils pour autant à négliger ? La question pose un lourd problème moral : des marées noires aux impacts comparables survenant dans le delta du Niger ou dans le Golfe du Mexique n'ont ainsi pas le même impact financier, car les populations et les Etats qui en sont victimes n'ont pas le même pouvoir. Alors que dans les deux cas la gravité des faits est semblable, s'appuyer sur la "matérialité" reviendrait alors à privilégier la prévention des marées noires dans le Golfe du Mexique.

2 – L'argument de la "matérialité" est aussi invalide en raison de l'incompatibilité des horizons actuels d'investissement avec l'intérêt de rentabilité à long-terme, que l'argument de la "matérialité" suppose. Les horizons temporels d'investissement des fonds d'actions et obligataires sont très courts, les taux de rotation des actifs en portefeuille restant élevés dans la gestion de fonds ISR¹⁶.

¹⁵ Les entreprises du CAC 40 dans les principaux indices boursiers de développement durable, juillet 2009, ORSE

¹⁶ Les actifs du fonds *Saint-Honoré Europe SRI* de la société Edmond de Rothschild AM a connu un taux de rotation de 238,25% en 2009

IV. RECOMMANDATIONS MINIMALES AUX PARTIES PRENANTES ET AUX ACTEURS DE L'ISR

A. Recommandations aux pouvoirs publics

Pour les Amis de la Terre, les fonds ISR doivent être définis par la loi, à partir de cahiers des charges contenant plusieurs critères, dont *a minima*, les critères de transparence suivants :

- Publication de l'intégralité des portefeuilles des OPCVM, avec une accessibilité facilitée (en agence et sur Internet).
- Obligation d'expliquer la logique de sélection du fonds aux particuliers.
- Publication, via l'internet et la communication annuelle destinée au client, des motifs de sélection de l'ensemble des actifs (publication du reporting de l'analyse extra-financière).
- Étiquetage des risques (financier / responsabilité sociale et environnementale/ climat) liés au produit.
- Justification, en fonction de ces critères, du taux de rotation annuel des actifs et limitation de ce taux de rotation, afin de favoriser des investissements pérennes.

Au-delà de la réglementation de l'Investissement Socialement Responsable, les législateurs doivent intervenir en amont afin de favoriser un modèle économique et financier plus soutenable. Trois axes d'action doivent être développés :

- Réglementer l'activité économique selon des normes sociales et environnementales exigeantes et des politiques publiques poursuivant des objectifs lisibles et contrôlables, notamment en matière d'environnement.
- Dans ce contexte, reconnaître la responsabilité des maisons-mères des multinationales face aux dégâts commis par leurs filiales à l'étranger, et ce devant la juridiction des maisons-mères.
- Exiger une plus grande transparence des entreprises en définissant un reporting (financier et extra-financier) standardisé et exigeant.

Les autorités publiques doivent aussi être exemplaires au travers la gestion des fonds publics. Ces recommandations s'appliquent donc aux organismes acteurs du système de retraites (FRR, ERAFP, AGIRC).

B. Recommandations aux gestionnaires d'actifs

- Mettre en place des politiques d'exclusions sectorielles s'appliquant à l'ensemble des classes d'actifs (nucléaire, hydrocarbures, OGM, pesticides chimiques, armement, nanotechnologies, agrocarburants, mines, etc.).
- Changer la répartition sectorielle des fonds ISR par rapport à la répartition boursière moyenne annuelle. Il est impératif de construire les fonds avec des sur-pondérations et des sous-pondérations sectorielles fortes.
- Pour les fonds thématiques, sélectionner uniquement des "pure-players", c'est-à-dire des entreprises dont toutes les activités sont compatibles avec la thématique revendiquée par le fonds.
- Avoir un horizon de gestion à long-terme : les taux de rotation des actifs des fonds ISR doivent être largement inférieurs aux taux des fonds traditionnels.

C. Recommandations aux analystes extra-financiers

- Ne pas établir la notation ESG des entreprises sur l'unique analyse des documents publics officiels. Des visites de terrain (siège et filiales) sont nécessaires, ainsi que des entretiens avec l'ensemble des parties prenantes (salariés, syndicats, associations locales et de consommateurs, ONG).
- Fonder la notation extra-financière sur les politiques réellement menées, et non sur les déclarations d'intentions et les moyens mis en œuvre (financiers et humains). Il s'agit d'évaluer les résultats.

D. Recommandations aux investisseurs et épargnants

- Investir, autant que possible, dans des entreprises répondant aux critères de l'économie sociale et solidaire.
- A défaut, favoriser les sociétés de gestion dont les démarches sont "sincères", donc vérifiables, en évitant les gestionnaires d'actifs d'établissements financiers pratiquant des financements de projets controversés et détenant des actions d'entreprises controversées.
- Dans tous les cas, demandez à votre conseiller une transparence totale des placements, notamment en exigeant l'intégralité de la composition des fonds qu'il vous présente et/ou auxquels vous avez souscrit.
- Pour obtenir plus d'informations sur les possibilités d'épargne réellement responsables, consultez le guide publié par Les Amis de la Terre parallèlement à cette synthèse : **Environnement : Comment choisir mon épargne ?**

Pratiques élémentaires françaises et internationales

Critères		Organisme	Pratiques
Transparence	Reporting de l'analyse extra-financière pour chaque actif	Crédit Coopératif (France)	La banque coopérative publie des commentaires ESG détaillés pour tous les titres des fonds ISR et/ou solidaires. Ils sont complétés par des informations détaillant la nature et le fonctionnement des fonds.
	Publication détaillée des actifs détenus et de la politique de vote	Fonds souverain norvégien (Norvège)	Sur son site Internet, le Ministère des finances norvégien expose en détail les actions détenues par son fonds souverain ainsi que le montant des encours pour chaque entreprise. Le détail de chaque vote fait en assemblée générale est aussi révélé : http://www.nbim.no/en/Investments/holdings-/holdings-and-voting/
Pratiques d'exclusions	Exclusions sectorielles	Financière de Champlain (France)	Pratiques d'exclusion : sociétés produisant des armes, du tabac, de l'alcool, des OGM, industries chimiques, pétrolières et nucléaires et entreprises pratiquant des tests sur les animaux (santé, cosmétiques).
		Storebrand (Norvège)	Storebrand applique à l'ensemble de ses fonds plusieurs exclusions parmi lesquelles les "dégradations environnementales sévères", la production de bombes nucléaires, ainsi que les entreprises se classant parmi les 10% affichant les pires performances en matière de responsabilité sociale et environnementale dans les secteurs à hauts risques (pétrole, gaz, électricité, textile, extraction minière, etc.). Cette politique a conduit à l'exclusion de 99 entreprises de son univers d'investissement au second trimestre 2010.
	Exclusions en cas de violations graves des droits fondamentaux	Fonds souverain norvégien (Norvège)	Un Comité d'éthique se réunit régulièrement afin d'exclure des entreprises de l'univers d'investissement du fonds souverain norvégien. Les entreprises produisant des armes dont l'utilisation viole les principes humanitaires fondamentaux, celles vendant du matériel militaire à la Birmanie, les entreprises violant de façon sérieuse ou systématique des droits humains et/ou responsables de dégâts environnementaux majeurs sont exclues. Parmi les entreprises exclues se trouvent Rio Tinto, Wal-Mart, Safran et Freeport Mc Moran.
	Exclusions pour les Etats	La Banque Postale (France)	Les Etats pratiquant la peine de mort et le travail forcé des enfants sont exclus du portefeuille d'obligations de la Sicav Libertés et Solidarités (LBPAM – FIDH).
	Visites des entreprises sur le terrain	Ethifinance (France)	Si la société de gestion pour laquelle Ethifinance travaille le demande, l'agence de notation mène sa propre investigation en interpellant directement les entreprises et en effectuant des visites de terrain.
Méthode d'analyse extra-financière	Recoupage des notations et débiaisage	Amundi (France)	Les gestionnaires de fonds ISR multiplient les sources pour la notation ESG des actifs. Ils utilisent les analyses de cinq agences de notation différentes. Par ailleurs, une équipe interne retravaille ces notations en identifiant les écarts de notation et en prenant en compte les biais de notation ("débiaisage").
Répartition sectorielle	Approche thématique	Financière de Champlain (France)	La société de gestion indépendante ne choisit pas les actifs en fonction d'indices de référence, elle privilégie les fonds thématiques. Ainsi, tous les secteurs ne sont pas représentés et les petites capitalisations boursières ont leur place dans les portefeuilles d'actifs.
Calcul des impacts extra-financiers	Indicateurs de mesure de la valeur ajoutée extra-financière	Macif Gestion (France)	Macif Gestion calcule l'"impact carbone" de son fonds ISR. Le gestionnaire d'actifs établit la quantité moyenne d'émission de gaz à effet de serre (en MteqCO ₂) et le compare à la quantité moyenne d'émission de GES de l'indice de référence

CONCLUSION

Comme le montre la hausse continue des actifs soumis à une gestion ISR, l'Investissement socialement responsable connaît depuis quelques années un engouement significatif en France et dans le monde. L'analyse extra-financière s'étend de surcroît à la gestion de fonds classiques. Dans ce contexte, il convient d'être particulièrement vigilant sur le développement de ce type de finance afin qu'elle ne soit pas, pour le monde de la finance, **un moyen de se racheter à peu de frais une bonne conscience** après la crise majeure déclenchée par la faillite des subprimes.

Aujourd'hui, seule une infime minorité des fonds ISR pratiquent un investissement réellement responsable des points de vue environnementaux et sociaux. Ces fonds sont ceux qui, à la fois, privilégient les petites capitalisations, pratiquent des exclusions sectorielles pertinentes et analysent de façon approfondie les pratiques sociales et environnementales de chaque entreprise.

Les investissements ISR demeurent irresponsables, car les activités des entreprises multinationales sont insuffisamment encadrées par les législateurs et par les approches volontaires, lacunaires et inefficaces, des entreprises. C'est ce que dénoncent de longue date les ONG¹⁷. Le système financier demeure court-termiste et la recherche d'un taux de rentabilité toujours plus élevé s'oppose de plus en plus au bien-être social et environnemental. En l'absence de garanties réelles, et parce que la plupart des fonds ISR ne se démarquent pas substantiellement des autres fonds, **cette appellation apparaît donc, à ce jour, totalement illégitime.**

Pour ces raisons, l'ISR, comme les autres produits financiers ordinaires, ne peut aujourd'hui jouer aucun rôle dans la construction de systèmes économiques écologiquement et socialement soutenables. Les Amis de la Terre considèrent en effet que seules des économies relocalisées, fondées sur des entités de petite et moyenne échelles favorisant les principes de l'économie sociale et solidaire et sur le respect de politiques publiques visant des objectifs clairs et rigoureux sont à même de conjuguer la prise en compte des impératifs écologiques et la nécessaire réduction des inégalités sociales et territoriales. C'est pourquoi les Amis de la Terre réclament la plus grande transparence et la définition d'orientations claires et opposables pour les investissements publics et privés – ISR inclus.

¹⁷ Plus d'informations à l'adresse suivante : <http://www.forumcitoyenpouirlarse.org/>

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

Sophie GHERARDI, *Péchés capitaux, le roman de la crise*, Ed. Grasset, 2009.

Frédéric LORDON, *La crise de trop. Reconstruction d'un monde failli*, Ed. Fayard, 2009.

Edouard TRETEAU, *Analyste : au cœur de la folie financière*, Ed. Grasset, 2005.

Philippe ZAOUATI, *Investir responsable. En quête de nouvelles valeurs pour la finance*, Ed. Lignes de repères, Paris, 2009.

Rapports :

Netwerk Vlaanderen, *Le rôle des pouvoirs publics en matière d'investissement responsable*, avril 2007.

Netwerk Vlaanderen, *Worldwide Investments in cluster munitions, a shared responsibility*, avril 2010.

Déclaration de Berne, *L'argent responsable, comment investir de manière éthique, écologique et sociale*, 2008.

Les Amis de la terre, *Assurances françaises : changements climatiques garantis ?*, Décembre 2008

Les Amis de la Terre, *Banques françaises, banques fossiles ?*, Mars 2007

Les Amis de la Terre, *Institutions Financières Internationales et climat : la grande hypocrisie*, Septembre 2009

Les Amis de la Terre : *Multinationales : un encadrement juridique contraignant s'impose*, Novembre 2009

Les Amis de la Terre, *Banque Européenne d'Investissement : six ans de financement du pillage minier en Afrique*, Novembre 2007

FIDH, *Les Etats membres de l'UE sous surveillance*, mai 2010.

Holden & Partners, *Guide to climate change investment*, Automne 2007

Holden & partners, *Guide to climate change investment*, Automne 2008

Holden & Partners, *Guide to climate change investment*, Automne 2009

Eiris, *The EIRIS green & ethical funds directory*, janvier 2008

Société Générale Cross Asset research, *Socially responsible investing. SRI and valuation: the missing link?*, Avril 2006.

EFFAS, *KPIs for ESG : A guideline for the integration of ESG into financial analysis and corporate valuation*, Version 3.0 - *Exposure Draft*, 2010.

Mercer, *Demystifying responsible investment performance*, 2009.

Mercer et IRRC Institute, *Investment horizons : Do managers do what they say?*, 2010.

Novethic, *Intégration des enjeux ESG : quelles pratiques pour quels objectifs?*, 2010.

Novethic, *Comment sélectionner et noter les Etats?*, 2010.

Novethic, *Les chiffres 2009 du marché français de l'ISR*, 2010.

Baue W. (2004), "The Rashomon Effect: Why Do Innovest and Oekom Rate Toyota's Environmental Performance So Differently?", *Sustainability Investment News*, SocialFunds.com, January

Rapport de mission sur l'application de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques, Août 2007.

Hors-série Alternatives Economiques n°35, *Les placements éthiques et solidaires*, septembre 2008.

Sites Internet :

Novethic : www.novethic.fr

Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises (ORSE) : www.orse.org

Vigeo : www.vigeo.com

Ethifinance : www.ethifinance.com

Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org

Responsible Investor : www.responsible-investor.com

Forum citoyen pour la RSE : www.forumcitoyenpoumlarse.org

Ethibel : www.ethibel.org

IRRC institute : www.irrcinstitute.org/

La Déclaration de Berne : www.evb.ch

Public Eye Award : www.publiceye.ch

Netwerk Vlaanderen : www.netwerkvlaanderen.be

<http://www.global2000.at>

Gaia Index : www.gaia-index.com

Pour en savoir plus :

Site des Amis de la Terre : www.amisdelaterre.org

Site Finance responsable des Amis de la Terre: www.financeresponsible.org

Site de Banktrack : www.banktrack.org

Secrets bancaires : www.secretsbancaires.fr

ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAILS DES CONTROVERSES

ANDRITZ AG

Entreprise autrichienne présente à l'international, ayant plusieurs domaines de prédilection : fabrication de turbines, process industriels (papeterie, traitement de l'eau), production de bioéthanol, de nourriture animale, etc. Cette multinationale est un succès en Bourse depuis quelques années car économiquement prometteuse. Andritz AG se targue d'être une entreprise responsable du fait même qu'elle tire une part de son chiffre d'affaires de la vente de technologies dites propres (process de production). Mais, derrière cette image polissée, la firme est impliquée dans plusieurs projets controversés. Et, Andritz AG ne participe pas seulement à des projets humainement et écologiquement désastreux, elle est aussi partie prenante dans la recherche de financement et la conduite des projets. A Ilisu, Andritz a pris la tête du consortium de construction.

>> **Implication dans les projets hydroélectriques géants du Rio Madeira et de Belo Monte en Amazonie**

Implication d'Andritz dans le projet hydroélectrique au cœur de l'Amazonie (sur le Rio Madeira) sur les barrages Jirau et San Antonio: déforestation, déplacement de milliers de personnes dont une partie n'a pas été consultée, destruction d'habitats naturels, etc.

>> **Participation à la construction du barrage d'Ilisu en Turquie**

Andritz est la dernière entreprise européenne sur le projet. Malgré le retrait de l'ensemble des banques européennes, Andritz est restée à la tête du consortium. Conséquences du projet : Déplacement d'au moins 55 000 personnes, destruction d'habitats naturels, inondations de cités millénaires, risques politiques régionaux.

>> **Construction de la plus grande usine de pâte à papier (Bell Bay Pulp Mill) en Tasmanie**

Andritz doit construire une usine de pâte à papier en Tasmanie pour le compte de Gunns, projet que les banques australiennes refusent de financer. Conséquences : destruction de 200 000 hectares de forêt primaire, des espèces en voie de disparition sur terre et sur mer sont menacées, risques de rejets hautement toxiques.

Sources :

* Greenpeace, Global 2000 et ECA Watch Österreich : Lettre ouverte à l'attention d'Andritz AG : *ANDRITZ AG : Profit auf Kosten von Menschen und Umwelt*, mars 2010

[http://www.global2000.at/module/media/data/global2000.at_de/content/andritz2010/Fact_Sheet_Andritz_neu_\(Maerz_2010\)-1.pdf](http://www.global2000.at/module/media/data/global2000.at_de/content/andritz2010/Fact_Sheet_Andritz_neu_(Maerz_2010)-1.pdf)

AREVA

>> **Exploitation de mines d'uranium au Niger au mépris de la santé des travailleurs et du respect de l'environnement du lieu d'extraction**

Dans le nord du Niger, Areva extrait de l'uranium par l'intermédiaire de deux compagnies dont elle est l'actionnaire majoritaire : Somaïr et Cominak. Alors que des analyses ont démontré la contamination radioactive de l'air, de l'eau et des sols et que du matériel contaminé est entreposé à ciel ouvert, les mineurs et leurs familles sont insuffisamment informés sur les risques de santé liés à l'extraction de l'uranium. Les médecins de l'entreprise pratiquent régulièrement de faux diagnostics sur les employés pour ne pas avoir à supporter les frais de traitements.

Sources :

* Nomination Public Eye Award 2009 :

http://www.publiceye.ch/media/medialibrary/2010/01/Groupe_Areva_SA-1_fr.pdf

* Rapport de la CRIIRAD : *Impact de l'exploitation de l'uranium par les filiales de COGEMA-AREVA au Niger*, avril 2005

<http://www.criirad.org/actualites/dossiers%202007/uranium-afriq/rapportcriirad-niger.pdf>

>> **Exportation de déchets radioactifs en Russie**, sans vérification des conditions de stockage à l'arrivée. Les déchets sont laissés à l'air libre. Ces exportations ont pris fin en juillet 2010, suite à la campagne menée par Greenpeace et la diffusion d'un documentaire sur Arte en octobre 2009.

Sources :

* Rapport de Greenpeace : *Exportation de déchets nucléaires en Russie*, mai 2010

<http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/exportation-nucleaire-russie.pdf>

>> **Pollution des eaux et rejets de déchets radioactifs en juillet 2008 sur le site du Tricastin** (site géré par la Socatri).

Sources :

* Article L'Express : *Les eaux troubles du Tricastin*, septembre 2008

http://www.lexpress.fr/actualite/environnement/les-eaux-troubles-du-tricastin_557740.html?xtor=RSS-183

* Les Amis de la Terre : <http://www.amisdela Terre.org/Les-Amis-de-la-Terre-traduisent.html>

AXA

>> **Pratiques d'investissements irresponsables**

Détentions d'actions d'entreprises controversées dans différents secteurs : Wilmar (agrocarburants), Suncor Energy (sables bitumineux canadiens), Textron (bombes à sous munitions), etc.

Sources :

* Secrets bancaires : <http://www.secretsbancaires.fr>

BAYER

>> **Contre la diffusion de génériques pour des médicaments vitaux en Inde**

Bayer a **attaqué en justice la loi indienne sur les brevets**, comme Novartis, afin que la mise en circulation d'un médicament générique anti-cancéreux ne soient pas permise – médicament dont Bayer a la paternité. En février 2010, l'appel de Bayer a été rejeté.

Sources :

* Rapport Médecins Sans Frontières : *Indian court gives boost to access to medicines - Bayer appeal rejected*, février 2010

http://www.msf.org.uk/article/detail.aspx?fld=india_bosst_access_medicines_20100209

>> **Condamnée pour la contamination de stocks américains de riz conventionnels par le riz génétiquement modifié de la firme après des essais en plein champ**

Suite à des essais de riz GM en plein champ, contamination des stocks américains de riz conventionnels par le riz GM. Procès en cours contre Bayer aux Etats-Unis. Déjà 2 condamnations à verser des réparations. Plus généralement, Bayer CropScience s'est spécialisé dans le développement de semences génétiquement modifiées (riz, colza, coton).

Sources :

* Article Inf'OGM : *Bayer payera près d'un million et demi d'euros de dommages et intérêts pour le riz LL*, janvier 2010

<http://www.infogm.org/spip.php?article4298>

* Article Reuters : *Bayer to pay \$1,5 mln in 2nd lawsuit over GM rice*, février 2010

<http://www.reuters.com/article/idUSLDE61421W20100205>

>> **Commercialisation d'insecticides soupçonnés d'être responsables de la mortalité élevée des abeilles**

Premier producteur du Regent (avant BASF), producteur du pesticide Gaucho et commercialisation actuellement d'un nouvel avatar : le Proteus, insecticide du type néo-nicotinoïde. Or, ces insecticides sont fortement soupçonnés d'être responsable de la hausse de la mortalité des abeilles.

Bayer CropScience est le plus important producteur de produits phytosanitaires.

Sources :

Article Le Figaro : *Les abeilles dans un monde sans gaucho*, février 2007

http://www.lefigaro.fr/sciences/20070215.FIG000000011_les_abeilles_dans_un_monde_sans_gaucho.html

BNP PARIBAS

>> **Pratiques d'investissements irresponsables**

Détentions ou émissions d'actions ou d'obligations d'entreprises controversées : Suncor Energy (sables bitumineux canadiens), Wal-Mart (violation du droit syndical), Textron (bombes à sous-munitions), Total

(présence en Birmanie), etc.

>> Financement de projets controversés

Centrale nucléaire de Belene (Bulgarie), projet pétrolier et gazier de Sakhaline II (Russie), expansion du barrage de Theun Hinboun (Laos), etc.

Sources :

* Secrets bancaires : <http://www.secretsbancaires.fr>

BMW

>> Lobbying agressif et entrave à la réglementation climatique

BMW est parmi les pires lobbyistes de l'industrie automobile. Lorsque la Commission Européenne a proposé des objectifs obligatoires pour le CO2, les entreprises automobiles ont immédiatement réagi par une campagne de lobbying alarmiste et emplie de fausses informations. Les décideurs ont été manipulés par des menaces largement exagérées de fermetures d'usines et de licenciements.

Sources :

* Site internet du prix du pire pire lobbying de l'UE, prix organisé par Corporate Europe Observatory, Les Amis de la Terre Europe, LobbyControl et Spinwatch

http://www.worstlobby.eu/2007/winners_fr

* Article Challenges : *La vérité sur le lobbying allemand à Bruxelles*, mars 2008

http://www.challenges.fr/magazine/coulisses/0117.002291/?xtmc=angela_merkel&xtcr=10

* Rapport de Greenpeace France: *Les moteurs du dérèglement climatique*, 2007

>> Type de production : moteurs très polluants

BP

>> Négligences majeures en matière de sécurité des infrastructures

Ces négligences ont eu pour conséquences, entre autres, la survenue de fuites graves de pétrole d'un oléoduc en Alaska (Prudhoe Bay) et la marée noire inédite dans le Golfe du Mexique après l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon en avril 2010.

Sources :

* Article McClatchy : *Gulf oil spill : BP has a long record of legal, ethical violations*, mai 2010

<http://www.mcclatchydc.com/2010/05/08/93779/bp-has-a-long-record-of-legal.html>

* Article Rue89 : *BP en Alaska, des installations "pourries et prêtes à casser"*, juin 2010

<http://www.rue89.com/planete89/2010/06/17/bp-en-alaska-des-installations-pourries-et-pretes-a-casser-155154>

>> Exploitation des sables bitumineux au Canada

Déforestation, pollutions des sols et des eaux, fortes émissions de gaz à effet de serre. Les investissements en capital de BP pour les sables bitumineux ont été de 20 milliards de dollars en 2009.

Sources :

* Article National Geographic : *The Canadian Oil Boom*, Mars 2009 > article de référence sur la destruction des écosystèmes en Alberta par l'exploitation des sables bitumineux

<http://ngm.nationalgeographic.com/2009/03/canadian-oil-sands/kunzig-text>

* Article Novethic : *Shell et BP interpellés sur les sables bitumineux canadiens*, Mars 2010

http://www.novethic.fr/novethic/finance/acteurs/ag_risques_pour_shell_et_bp_sables_bitumineux_canadiens/128348.jsp

DEUTSCHE BANK

>> Pratiques d'investissements irresponsables

Détention d'actions d'entreprises controversées : Wilmar (agrocarburants), Suncor Energy (sables bitumineux canadiens), Textron (bombes à sous munitions), Vedanta Resources (violation des droits humains), Total (présence en Birmanie), Wal-Mart (violation du droit syndical), etc.

Sources :

* Secrets bancaires : <http://www.secretsbancaires.fr>

* Rapport d'Urgewald : *Deutsche Bank: Ein fragwürdiges Markenzeichen*, mai 2008

<http://www.urgewald.de/>

FRANCE TELECOM

>> **Politique sociale et managériale désastreuse**

Fermeture de sites, suppressions de postes sans plan de sauvegarde de l'emploi, manque de formation des travailleurs, salariés soumis au stress, mobilité forcée (fonctionnelle et géographique). Politique qui a pour conséquence, depuis 2008, des séries de suicides chez les salariés.

Sources :

* Article Novethic : La responsabilité sociale de France Telecom vivement critiquée par les syndicats, 2007

http://www.novethic.fr/novethic/entreprise/ressources_humaines/conditions_de_travail/responsabilite_sociale_france_telecom_critiquee_syndicats/112534.jsp

* Site internet de l'observatoire du stress de France Telecom : <http://www.observatoiredestressft.org/>

GDF SUEZ

>> **Participation active de GDF Suez à la construction d'un barrage sur le Rio Madeira**

Malgré l'opposition de la population locale et les critiques virulentes de la société civile brésilienne, péruvienne et bolivienne, le groupe énergétique GDF Suez participe de manière déterminante à la construction du barrage Jirau sur le Rio Madeira. Ce projet gigantesque cause de nombreux problèmes : déplacement de force de milliers de personnes, défrichement de larges surfaces forestières, risque d'empoisonnement du fleuve au mercure et risque de recrudescence de la malaria, disparition inévitable d'espèces de poissons. Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, GDF Suez viole le droit du travail brésilien et les standards internationaux (dont la Convention 169 de l'OIT).

GDF Suez, en tant qu'actionnaire majoritaire (50,1%) dans le consortium chargé de la construction ESBR porte la responsabilité de ces violations.

Sources :

* Nomination Public Eye Award 2010 : <http://www.publiceye.ch/fr/nominations/gdf-suez/>

* Article Libération : *En Amazonie, tirs de barrage contre GDF-Suez*, avril 2010

<http://www.liberation.fr/economie/0101630497-en-amazonie-tirs-de-barrage-contre-gdf-suez>

NESTLE

>> **Déforestation en Indonésie**

Sinar Mas, l'un des fournisseurs de Nestlé jusqu'en mars 2010, produit industriellement de l'huile de palme et est en partie responsable de la déforestation en Indonésie, déforestation qui a pour conséquence des émissions importantes de GES et la destruction d'habitats naturels et la menace d'espèces sauvegardées. Nestlé a rompu son dernier contrat d'approvisionnement direct avec Sinar Mas mais continue d'acheter de l'huile de palme de manière indirecte via le géant du négoce des matières premières agricoles Cargill.

Sources :

* Greenpeace :

<http://forets.greenpeace.fr/greenpeace-denonce-nestle-qui-contribue-a-la-deforestation-en-indonesie>

<http://forets.greenpeace.fr/nestle-cargill-la-pression-monte-sur-sinar-mas-le-geant-de-l-huile-de-palme-et-de-la-deforestation>

>> **Biopiraterie en Afrique du Sud**

Nestlé est mis en cause après cinq demandes de brevets faites auprès de l'OMPI (organisation mondiale de la propriété intellectuelle). En effet, ces demandes pour l'utilisation de Rooibos et de Honeybush pour des alicaments ou des produits cosmétiques contreviennent tant à la Convention sur la diversité biologique qu'à la législation sud-africaine. En particulier, l'obligation d'un consentement préalable éclairé et d'un partage des avantages lorsqu'elle exploite des ressources génétiques de pays en développement n'a pas été respectée par la multinationale.

Sources :

* La Déclaration de Berne : *Dirty Business for Clean Skin : Nestlé's Rooibos Robbery in South Africa*, mai 2010

http://www.evb.ch/cm_data/1005_BD_NJ_Background_Paper_Nestls_Rooibos_Robbery.pdf

NOVARTIS

>> **Contre la diffusion de génériques pour des médicaments vitaux en Inde**

Politique de monopole : Novartis limite l'accès aux médicaments génériques bon marché en Inde. Novartis a déposé le 17 mai 2006 **deux actions en justice contre la Loi indienne sur les brevets et contre le rejet de sa demande de brevet pour son médicament Glivec**, médicament permettant la prolongation de la vie de patients souffrant d'une forme de leucémie. Le monopole de la commercialisation a été refusé à Novartis en 2007. Malgré tout, l'entreprise bâloise a fait appel en 2009 afin que soient interdits les génériques de son médicament. Notons que si monopole de la commercialisation il y a, alors des milliers de malades seront exclus de tout traitement.

Sources :

* Article Déclaration de Berne : *Novartis fait une nouvelle fois appel en Inde*, septembre 2009

<http://www.evb.ch/fr/p25016509.html>

>> **Reconnue coupable de discrimination envers les femmes aux USA**

La firme a été reconnue coupable de discrimination envers les femmes aux Etats-Unis : inégalités salariales et en terme de formation, particulièrement auprès des représentantes médicales. **Novartis a ainsi été condamnée par le tribunal de New York au mois de mai 2010** à verser une amende de 250 millions de dollars. En parallèle, Novartis se targue de combattre le racisme et le sexisme et met en avant le respect de la diversité au sein de son entreprise →

<http://www.novartis.com/careers/diversity-inclusion/index.shtml>

Sources :

* Article Novethic : *Novartis condamnée à plus de 250 millions de dollars*, mai 2010

http://www.novethic.fr/novethic/entreprise/ressources_humaines/discrimination/novartis_condamnee_plus_250_000_millions_dollars.jsp

>> **Participation à hauteur de 33,3% au capital de Roche**

Roche effectue actuellement en Chine des essais cliniques sur des patients transplantés pour un médicament peuvent limiter les rejets d'implants, alors même que la transplantation d'organes en Chine est sujette à controverse. En effet, 90% des organes proviendraient de prisonniers condamnés à mort. Roche, elle-même, affirme ne posséder aucune information sur la provenance de des organes transplantés. Pour ces faits, Roche a obtenu le **"Public Eye Award 2010"**, prix décerné par La Déclaration de Berne et Greenpeace récompensant les 'pires entreprises multinationales' en terme de pratique sociale et environnementale.

Sources :

* Nomination Public Eye Award 2010 : <http://www.publiceye.ch/fr/nominations/roche/>

* Article Déclaration de Berne : *Essais cliniques controversés de Roche en Chine*, janvier 2010

<http://www.evb.ch/fr/p17135.html>

RIO TINTO

Compagnie minière multinationale exclue en juin 2008 par le Ministère des Finances du fonds souverain norvégien pour cause de "dommages environnementaux sévères".

>> **Participation à l'exploitation de la mine de Grasberg** (Indonésie)

Contamination des eaux superficielles et souterraines. La mine de Grasberg décharge de grande quantités de résidus directement dans la rivière et contamine l'eau superficielle et souterraine.

>> **Exploitation de la mine d'or PT Kilian en Indonésie** (Kalimantan)

Violences vis-à-vis des populations locales et pollutions des ressources aquatiques.

Sources :

* Comité d'Ethique du fonds souverain norvégien :

http://www.regjeringen.no/pages/1957930/Etikkradet_E2009.pdf

<http://www.regjeringen.no/upload/FIN/etikk/Recommendation%20RT.pdf>

* Corpwatch :

<http://www.corpwatch.org/article.php?id=622>

ROYAL DUTCH SHELL

>> **Scandale environnemental et humain dans le delta du Niger**

Marée noire permanente dans le delta du Niger. Destruction des écosystèmes du delta au mépris des populations. Une part est imputable aux sabotages et une autre aux négligences de la multinationale anglo-néerlandaise. Impacts directs sur l'environnement. Impacts indirects sur l'ensemble de la population : tout le tissu économique et l'accès à la nourriture sont touchés (pêcheries et terres arables). Une plainte des habitants du delta a été déposée auprès des instances juridictionnelles hollandaises. Shell sera jugé aux Pays-Bas.

Sources :

* Rapport Amnesty International : *Nigeria : Petroleum, pollution and poverty in the Niger Delta*, juin 2009 :

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR44/017/2009/en/e2415061-da5c-44f8-a73c-a7a4766ee21d/afr440172009en.pdf>

* Article Courrier International : *Les marées noires oubliées du delta du Niger*, juin 2010

<http://www.courrierinternational.com/article/2010/06/03/les-marees-noires-oubliees-du-delta-du-niger>

* Article Novethic : *Pollution au Nigeria : Shell sera jugé aux Pays-Bas*, janvier 2010

http://www.novethic.fr/novethic/entreprise/impact_local/sites_et_riverains/nigeria_shell_assigne_devant_tribunaux_neerlandais/122682.jsp

>> **1/3 des ressources pétrolières globales proviennent des sables bitumineux nord-américains**

Exploitation importante des sables bitumineux au Canada, exploitation ayant des conséquences humaines et environnementales désastreuses : déforestation, pollutions des sols et des ressources aquatiques.

Sources :

* Article National Geographic : *The Canadian Oil Boom*, Mars 2009

<http://ngm.nationalgeographic.com/2009/03/canadian-oil-sands/kunzig-text>

* Article Novethic : *Shell et BP interpellés sur les sables bitumineux canadiens*, Mars 2010

http://www.novethic.fr/novethic/finance/acteurs/ag_risques_pour_shell_et_bp_sables_bitumineux_canadiens/128348.jsp

>> **Implication dans le projet pétrolier et gazier Sakhalin II**

Construction du forage off shore et exploitation du champ gazier. Aujourd'hui, Shell est impliqué à 27,5% au sein du consortium Sakhalin Energy, une partie de sa participation ayant été récupérée par Gazprom. Projet ayant des conséquences humaines et environnementales majeures : risque élevé de marée noire et menace d'espèces protégées en voie d'extinction (baleines grises occidentales).

Sources :

* Travaux de la coalition d'ONG *Sakhalin Environment Watch* :

<http://www.sakhalin.environment.ru/en/>

TOTAL

>> **Présence dans un projet gazier au sud de la Birmanie**

Total, avec Chevron, est opérateur d'un projet gazier (Yadana) au sud de la Birmanie (dans le Myanmar). Violations systématiques des droits de l'homme par l'armée birmane dans le cadre de la protection des infrastructures (travail forcé, exécutions extra-judiciaires, actes de torture, etc.). Par ailleurs, le projet Yadana semble avoir permis au régime birman de rester solvable. Soutien financier au régime évident. Argent placé sur des comptes off-shore. Par ailleurs, ce projet a pour conséquences des dégâts environnementaux persistants.

Sources :

* Rapport de EarthRights International : *Total Impact : The human rights, environmental and financial impacts of Total and Chevron's Yadana Gas Project in military-ruled Burma (Myanmar)*

<http://www.earthrights.org/sites/default/files/publications/total-impact-french.pdf>

>> **Exploitation des sables bitumineux en Alberta (Canada)**

Déforestation, pollutions des sols et des eaux, fortes émissions de gaz à effet de serre.

Sources :

* Article National Geographic : *The Canadian Oil Boom*, Mars 2009 > article de référence sur la destruction des écosystèmes en Alberta par l'exploitation des sables bitumineux

<http://ngm.nationalgeographic.com/2009/03/canadian-oil-sands/kunzig-text>

* Article Le Figaro : *Total relance son offensive dans les sables bitumineux*, avril 2009

<http://www.lefigaro.fr/societes/2009/04/13/04015-20090413ARTFIG00369-total-relance-son-offensive-dans-les-sables-bitumineux-.php>

>> **Torchage du gaz au Nigeria**

Pratique du torchage du gaz. Conséquences sanitaires (les résidus de la combustion ont des effets sur la santé des "riverains") et environnementales (Emission de GES et pollution locale) désastreuses.

Sources :

* Rapport Les Amis de la Terre : *Total, la mise en examen*, mai 2008

http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/rapport_ATF_Total_la_mise_en_examen-2.pdf

>> Exploitation du gisement pétrolier de Kashagan (Kazakhstan)

Risques énormes de dommages sanitaires et environnementaux : une mission sur le terrain des Amis de la Terre et d'autres ONG en septembre 2007 conclut à de graves problèmes sanitaires chez les populations locales et à une forte dégradation de la biodiversité du nord de la mer Caspienne, qui pourraient être attribuées au développement de l'industrie pétrolière dans la région de Kashagan. Le développement de ce projet pétrolier est également fortement susceptible de détruire les équilibres sociaux-économiques fragiles de la zone, tout en alimentant la corruption d'un régime autoritaire.

Sources :

* Rapport Les Amis de la Terre : *Kashagan Oil Field Development*, 2007 : plusieurs ONG sont allés voir ce qui se passe à Kashagan et évaluer les risques.

* Rapport Les Amis de la Terre : *Total, la mise en examen*, mai 2008

http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/rapport_ATF_Total_la_mise_en_examen-2.pdf

Aux quinze entreprises sélectionnées, nous pouvons ajouter d'autres sociétés multinationales dont les pratiques sociales et environnementales sont criticables et que nous avons retrouvé dans des fonds ISR.

Ces entreprises sont :

>> SAFRAN

Safran a été exclue du fonds de pension norvégien car l'entreprise est productrice d'armes nucléaires.

Sources :

<http://www.regjeringen.no/en/dep/fin/Selected-topics/the-government-pension-fund/responsible-investments/companies-excluded-from-the-investment-u.html?id=447122>

>> EADS

Tout comme Safran, EADS produit entre autres des armes nucléaires.

Sources :

<http://www.regjeringen.no/en/dep/fin/Selected-topics/the-government-pension-fund/responsible-investments/companies-excluded-from-the-investment-u.html?id=447122>

>> BASF

- Basf vient d'être condamnée par un tribunal brésilien, suite aux conséquences sanitaires de la pollution d'un site sur lequel était installée l'usine de fabrication de pesticides de Paulinia (Brésil). Pollutions des eaux et des sols.

Sources :

Novethic :

http://www.novethic.fr/novethic/entreprises/impact_local/sites_et_riverains/pollution_shell_et_basf_condamnes_par_justice_bresilienne/131026.jsp

- En 2010, découverte récente dans un champ en Suède de plants d'une pomme de terre génétiquement modifiée non encore autorisée dans l'UE, que BASF développe.

→ Basf est un géant de l'agrochimie, de la production de pesticides et de la conception d'organismes génétiquement modifiés.

Sources :

Article de Sciences et Avenir :

<http://www.sciencesetavenir.fr/depeche/nature-environnement/20100906.AFP5784/pomme-de-terre-ogm-bruxelles-rappelle-a-l-ordre-le-groupe-basf.html>

>> WALMART DE MEXICO

A été exclue en 2006 de l'univers d'investissement du fonds de pension norvégien pour violation des droits humains et violation du droits du travail.

Sources :

<http://www.regjeringen.no/en/dep/fin/press-center/Press-releases/2006/Two-companies---Wal-Mart-and-Freeport---.html?id=104396>

>> CREDIT AGRICOLE : Pratiques d'investissements irresponsables

>> BANCO SANTANDER : Pratiques d'investissements irresponsables